

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DEVE 108 Communication sur la signature de la convention d'occupation du domaine public avec l'association « L'îlot lilas – Lilolila » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé au 295, rue de Belleville (19e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil du 19^e arrondissement en date du 23 mai 2018, autorisant le Maire du 19^e arrondissement à signer la nouvelle convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 295, rue de Belleville (19^e), avec l'association «L'îlot lilas - Lilolila» ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris informe le Conseil de Paris de l'approbation de la signature de la nouvelle convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 19 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de sa communication relative à la délibération du 19 juin 2018 du Conseil du 19^e arrondissement, autorisant la signature d'une nouvelle convention avec l'association « L'îlot lilas – Lilolila » pour l'occupation du domaine public à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé 295, rue de Belleville (19^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO